



## **CHARTE**

**Pour un dispositif participatif de suivi et de progrès  
des activités du site de Mange-Garri**

**Ville de Bouc Bel Air - Société Alteo Gardanne**

*Considérant que le respect des règles environnementales, le cadre de vie et le bien-être des habitants de Bouc Bel Air sont une priorité,*

*Prenant en compte le souhait de la société Alteo Gardanne de mettre en œuvre un dispositif pérenne en matière de suivi et de communication auprès de la population,*

*Soulignant l'importance d'une communication transversale entre les habitants de Bouc Bel Air, la société Alteo Gardanne et les représentants de la mairie de Bouc Bel Air,*

*Tenant compte de l'engagement des élus de la ville à assurer une totale transparence auprès de la population,*

Est convenu ce qui suit :

## **1 - Dispositions générales :**

### **1-1. Objectifs**

La présente charte a pour objet la mise en place d'un dispositif participatif de dialogue et d'écoute du citoyen pour le suivi et la surveillance du site de Mange-Garri en toute transparence.

Ce dispositif doit faciliter les échanges entre les différentes parties concernées par la proximité du site exploité par la société Alteo Gardanne, à savoir les habitants de Bouc Bel Air, la société Alteo Gardanne et les représentants de la mairie de Bouc Bel Air.

### **1-2. Contexte et processus industriel concerné**

La présente charte concerne le stockage des résidus de bauxite sur le site de Mange-Garri.

### **1-3. Création et modalités**

Le dispositif participatif reposera sur la création de deux entités : un comité de riverains et un comité local de suivi.

Ces comités seront placés sous l'égide de la municipalité de Bouc Bel Air qui mettra tout en œuvre pour garantir le bon déroulement de ces rencontres et le caractère constructif des échanges.

### **1-4. Mise en œuvre et gouvernance**

Chaque comité procèdera à la sélection, parmi ses membres, de deux représentants qui seront librement choisis en collaboration avec la mairie de Bouc Bel Air. Ces binômes deviendront les interlocuteurs directs des autres parties et assureront l'interface entre les comités, la municipalité et les représentants de l'entreprise Alteo Gardanne.

Un interlocuteur permanent sera également nommé au sein de l'entreprise Alteo Gardanne, afin de répondre aux sollicitations des binômes précédemment désignés et, le cas échéant, d'engager les actions nécessaires.

*In fine*, les comités tiendront principalement un rôle consultatif auprès des décideurs et de l'industriel.

Ce dispositif participatif est mis en place jusqu'au 31/12/2016 et pourra faire l'objet d'un renouvellement à terme.

## **2 - Application et dispositions particulières**

### **2-1. Le comité de riverains du site de Mange-Garri :**

#### **2-1-1. Composition du comité**

Le comité sera composé des riverains du site de Mange-Garri, c'est-à-dire des Boucains résidant dans le quartier de Valabre.

Le binôme sélectionné sera en charge de représenter les membres de ce comité auprès des différentes parties.

#### **2-1-2. Réunions et acteurs concernés**

Afin de permettre un suivi régulier du dispositif, des réunions trimestrielles seront mises en place entre le comité de riverains, des représentants de la mairie de Bouc Bel Air et de l'usine Alteo Gardanne.

#### **2-1-3. Contenu et objectifs poursuivis**

Ces rencontres devront permettre d'aborder et de traiter tous les sujets relatifs au site de Mange-Garri.

Pourront être abordées, en particulier, les questions liées au plan d'actions, au calendrier et à l'évaluation du dispositif. Ainsi, ces réunions permettront de dresser des bilans réguliers des actions entreprises, de mesurer leur impact et d'élaborer des pistes d'amélioration.

Ce comité suivra également la mise en place du "Plan Poussières 2015" et contribuera à l'amélioration de son efficacité. À ce titre, l'ensemble des participants conviendra d'un protocole de mesures simples qui permettra d'évaluer facilement et rapidement l'impact des actions engagées.

Par ailleurs, Alteo Gardanne s'engage à poursuivre le compte-rendu de ses activités et des recherches concernant les eaux souterraines. Dans ce cadre, les experts scientifiques en charge de ces travaux pourront présenter les résultats de leurs études lors des réunions régulières du comité.

### **2-2. Le comité local de suivi :**

#### **2-2-1. Composition du comité**

En complément des dispositions mentionnées précédemment, un comité local de suivi sera constitué. La participation à ce comité sera ouverte et proposée à tous les habitants de Bouc Bel Air

Le binôme sélectionné sera en charge de représenter les membres de ce comité auprès des différentes parties.

#### **2-1-2. Réunions**

Dans le but d'assurer un suivi à échéances régulières, le comité local de suivi se réunira une fois par semestre.

#### **2-1-3. Objectifs poursuivis**

Le comité local de suivi aura pour objectif principal d'aborder l'ensemble des enjeux environnementaux du site de Mange-Garri pour la commune de Bouc Bel Air.

## **3 - Engagements**

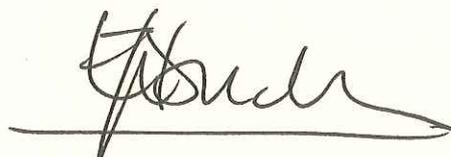
La transparence constituant l'axe fondamental et fédérateur de ce dispositif participatif, chaque partie s'engage à appliquer les dispositions et les mesures mentionnées dans la

présente charte. En outre, l'entreprise Alteo Gardanne s'engage à présenter régulièrement les résultats des différentes expertises à l'ensemble des comités lors des rassemblements susmentionnés.

Bouc Bel Air, le 1<sup>er</sup> septembre 2015



**Richard Mallié,**  
Maire de Bouc Bel Air  
Conseiller Départemental  
Président du SDIS 13



**Eric Duchenne**  
Directeur des Opérations Alteo